

Partie 1 : Questions et réponses

Question 1	Pouvez-vous fournir le plan d'aménagement du mobilier dans les salles?
Réponse 1	Oui, généralement, les exigences qui ne sont pas comprises dans la catégorie 1A n'ont pas de plan d'aménagement inclus, mais nous pouvons fournir des croquis du plan d'aménagement prévu. Veuillez consulter la modification pour plus de détails.
Question 2	En ce qui concerne les articles 1 et 2 de la catégorie 1B, un panneau écran stratifié serait-il également acceptable?
Réponse 2	Oui, un panneau stratifié serait acceptable tant qu'il corresponde à la finition des surfaces de travail et réponde aux mêmes exigences techniques que les panneaux écrans demandés.
Question 3	Article 3 de la catégorie 1B, un caisson stratifié serait-il également acceptable?
Réponse 3	Oui, un caisson stratifié serait acceptable tant qu'il corresponde à la finition des surfaces de travail et réponde aux mêmes exigences techniques que les caissons demandés.
Question 4	Articles 1 & 2 de la catégorie 1B, sont pieds en « C » également acceptables?
Réponse 4	Oui, pieds en « C » sont acceptables.

Partie 2 : Modification de la sollicitation

ANNEXE C : Plans d'étage

INSÉRER :

1.0 Types de postes de travail

1.1 Seize (16) postes de travail de type 1;

Les postes de travail de type 1 sont les suivants :

- Deux (2) surfaces de travail réglables en hauteur disposées en forme de L;
- Une (1) unité de rangement sous le bureau pour les documents et les effets personnels des membres.

1.2 Trois (3) postes de travail de type 2;

Les postes de travail de type 2 sont les suivants :

- Deux (2) surfaces de travail à hauteur fixe disposées en forme de L;
- Peut avoir une (1) unité de rangement sous le bureau pour les documents et les effets personnels des membres, voir les images ci-dessous.

1.3 Sept (7) postes de travail de type 3;

Les postes de travail de type 3 sont les suivants :

- Une (1) unité de bureau réglable en hauteur qui mesure 1,71 m x 0,61 m (5' 6" x 2');
- Une (1) unité de rangement sous le bureau pour les documents et les effets personnels des membres.

1.4 Un (1) poste de travail de type 4;

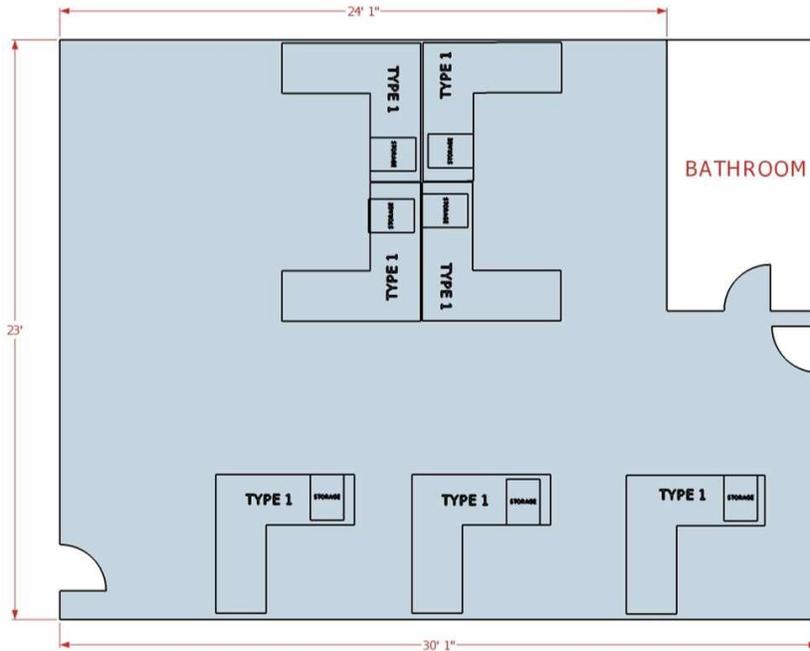
Les postes de travail de type 4 sont les suivants :

- Une (1) surface de travail à hauteur fixe mesurant 106,68 cm x 60,96 cm (42" x 24");
- Une (1) unité de rangement sous le bureau pour les documents et les effets personnels des membres.

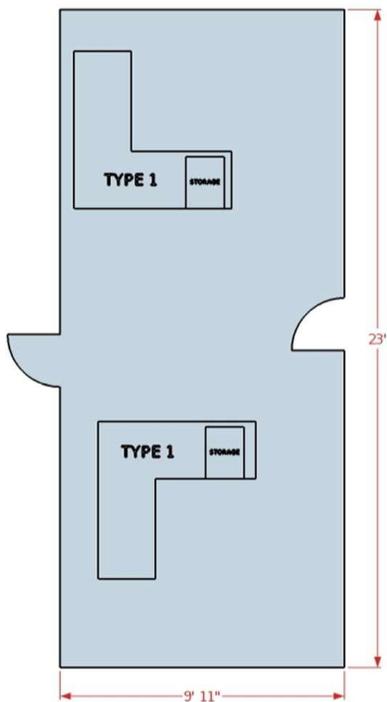
1.5 Une (1) table de réunion ovale de 1,1 m x 1,83 m (3' 6" x 6').

2.0 Plan d'aménagement du mobilier du bâtiment 1004

2.1 Bureau principal. Sept (7) espaces de travail de type 1

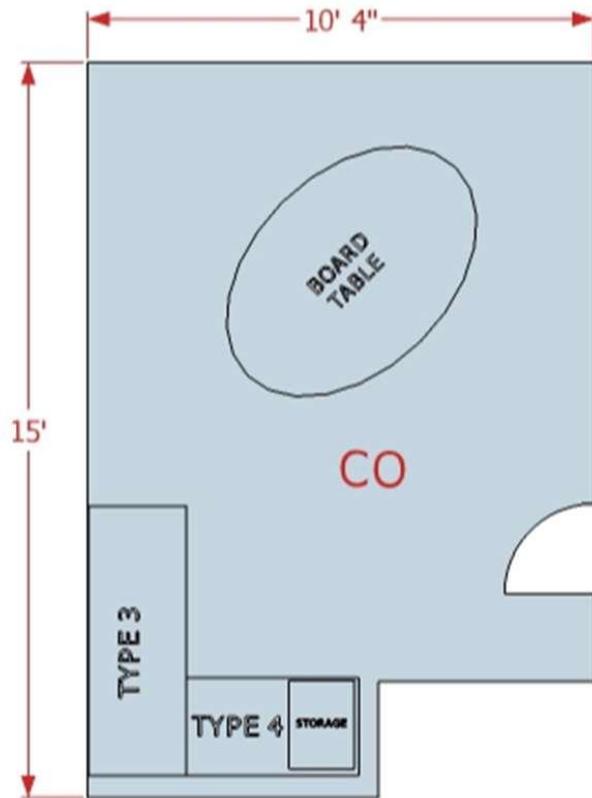


2.2 Bureau. Deux (2) espaces de travail de type 1

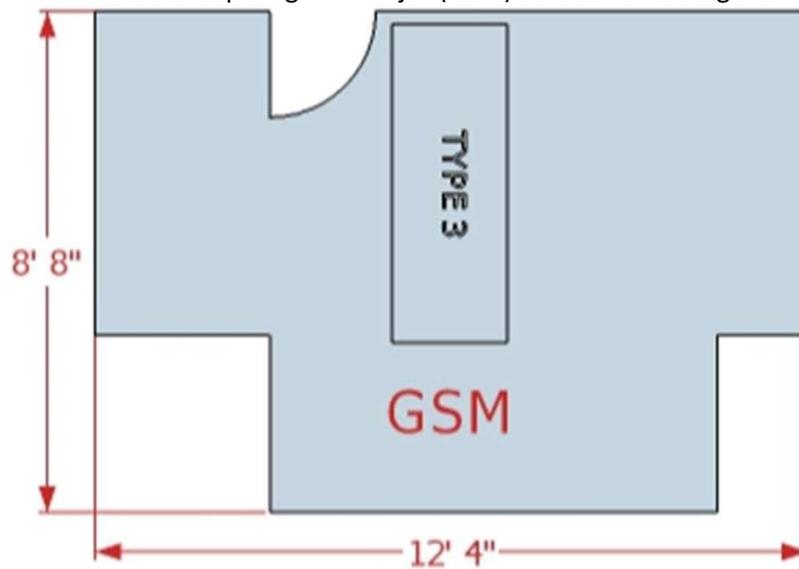


3.0 Plan d'aménagement du mobilier du bâtiment 1006

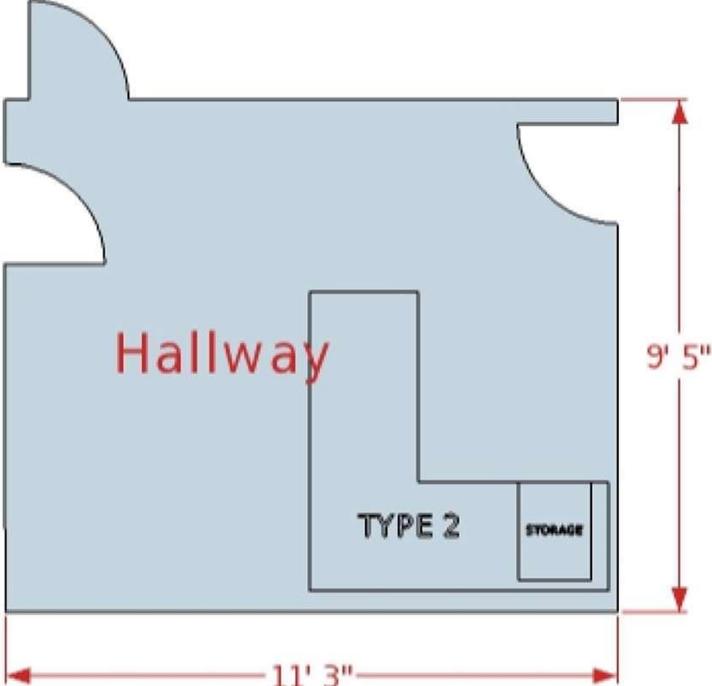
3.1 Bureau du commandant au deuxième étage. Un (1) espace de travail de type 3, un (1) espace de travail de type 4 et une (1) table de réunion ovale



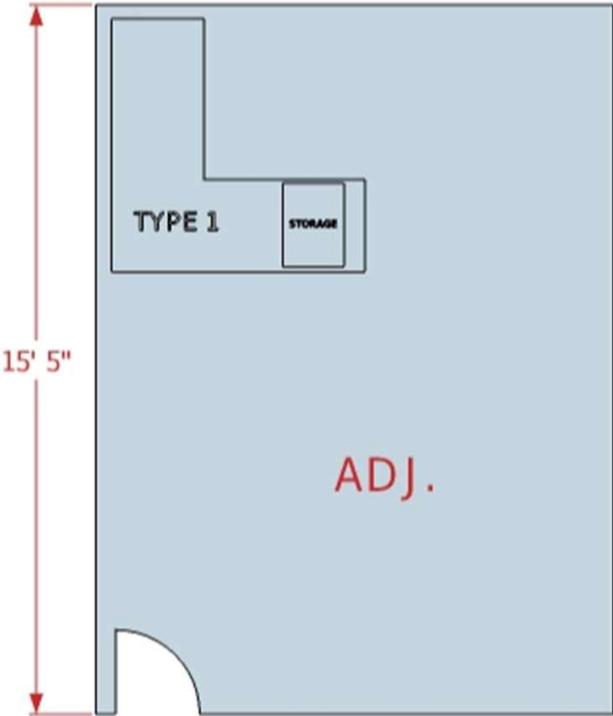
3.2 Bureau de Group Sergeant-Major (GSM) au deuxième étage. Un (1) espace de travail de type 3



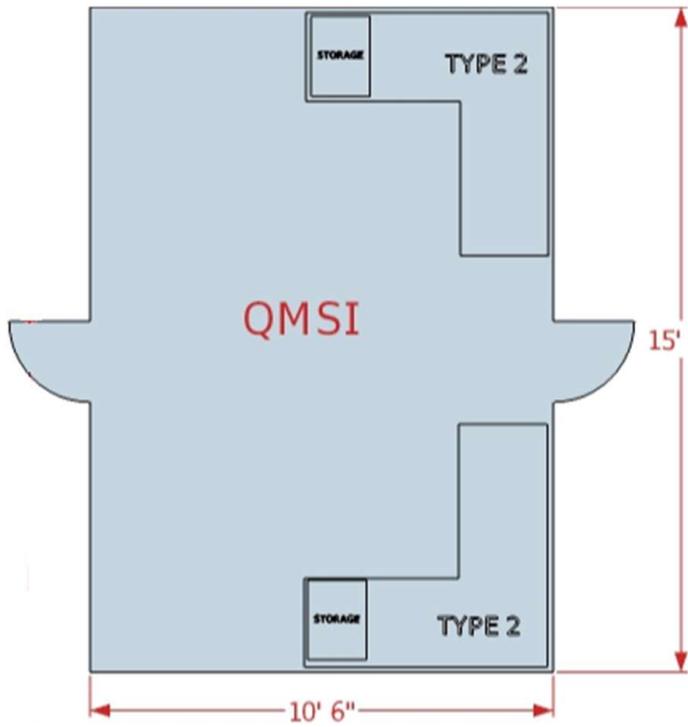
3.3 Couloir du deuxième étage. Un (1) poste de travail de type 2



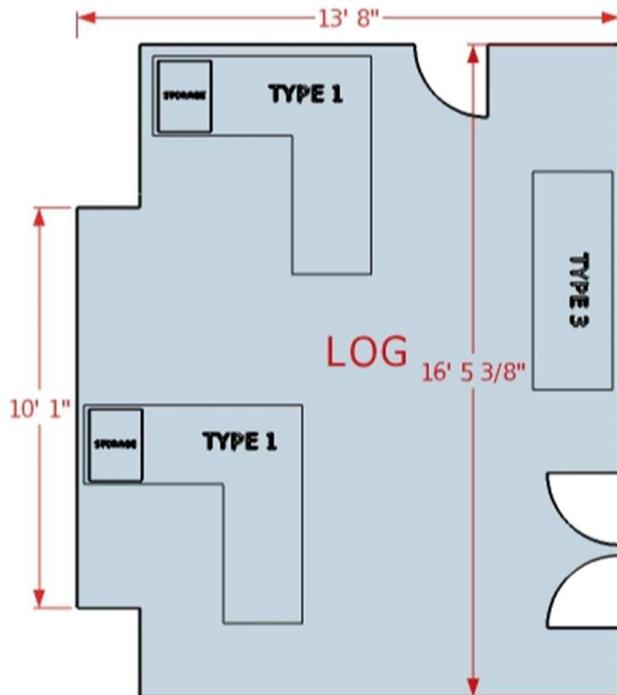
3.4 Bureau de l'adjudant au deuxième étage. Un (1) poste de travail de type 1



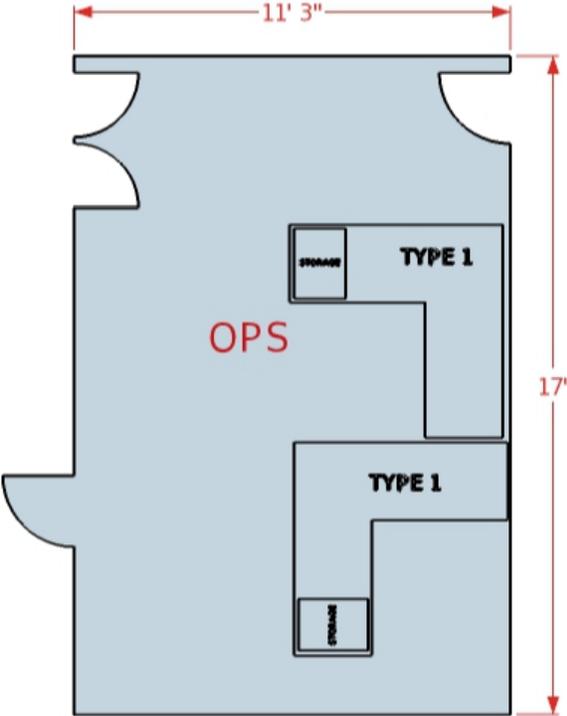
3.5 Bureau du sergent quartier-maître instructeur (SQMI) au deuxième étage. Deux (2) postes de travail de type 2.



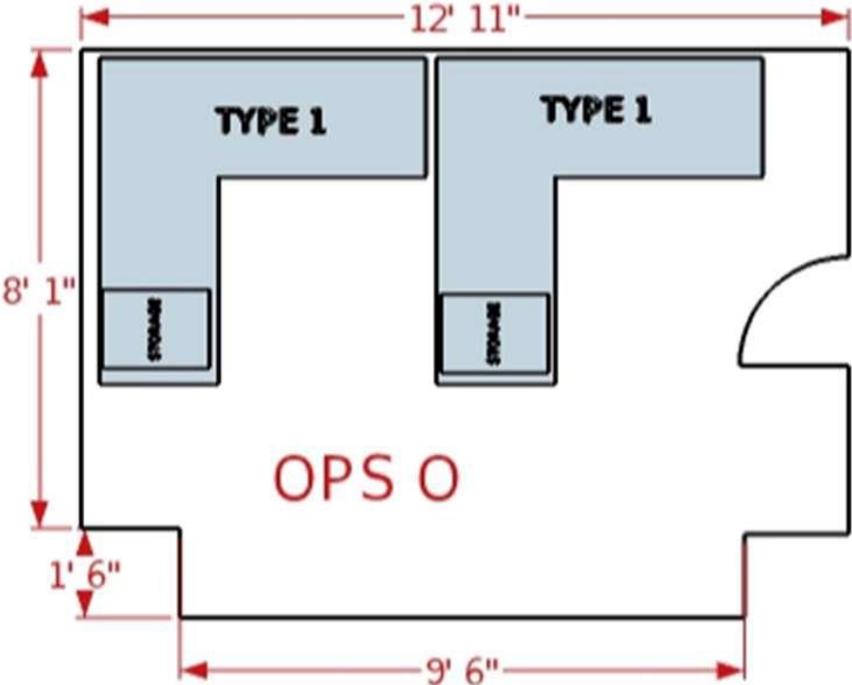
3.6 Cellule logistique au premier étage. Deux (2) postes de travail de type 1 et un (1) poste de travail de type 3



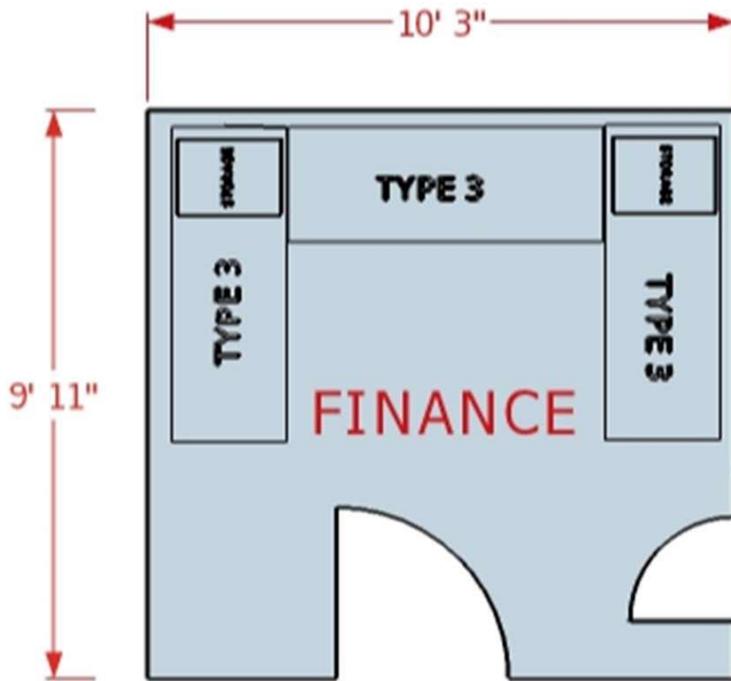
3.7 Cellule des opérations au premier étage. Deux (2) postes de travail de type 1



3.8 Bureau de l'officier des opérations au premier étage. Deux (2) postes de travail de type 1



3.9 Bureau des finances au premier étage. Trois (3) postes de travail de type 3.



3.10 Bureau de l'officier comptable de la solde (OCS) au premier étage. Un (1) poste de travail de type 3.

